

## [Text]

It is expected that transfer payments under the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977 will increase by \$216.2 million for Hospital Insurance and \$76.9 million for Medical Care, over the levels forecast in the main estimates. The increases are due to higher than expected transitional adjustment payments to the provinces, which in turn have resulted from a lower yield in the personal income tax system than has been anticipated. The transitional adjustment payments are intended to assure the provinces, particularly those with lower incomes, that the federal contribution for the basic health programs is not overly dependent on the tax yield in each particular province.

The current forecast of contributions to the provinces under the Medical Care Act is \$42 million less than our previous estimate. This came about as a result of a change in the policy regarding advance payments. Previously, we would advance 90 per cent of the forecast contributions in respect of a given year, but in March, 1977, this was increased to 97 per cent. Consequently, an additional \$42 million was advanced to the provinces in 1976-77 which in turn reduces our requirements in 1977-78 for final adjustment payments.

Un montant de \$468,000,000 est prévu à l'article des contributions aux provinces et aux territoires pour le nouveau programme des services complémentaires de santé. Ce programme, mentionné dans les textes législatifs sur le financement des programmes établis, prévoit des paiements en espèces basés sur la population (per capita) pour les services complémentaires de santé. Ceux-ci comprennent certains soins en maison de repos, des soins à d'anciens patients d'hôpitaux psychiatriques, des soins à domicile et des services de santé aux malades non alités. Comme une partie des frais de soins en établissement du programme des services complémentaires de santé étaient partagés avec les provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, on observera dans ce programme une réduction compensant pour une somme d'environ \$160,000,000.

## • 0930

Dans le cadre du Programme des services médicaux, nous demandons l'autorisation d'accorder une subvention de \$25,000 au don *Judy Hill*. C'est le fonds qui rappelle le souvenir de cette infirmière du Ministère, décédée dans l'écrasement d'un avion alors qu'elle accompagnait deux malades Inuit qu'on ramenait de Cambridge Bay en 1972. Ce fonds fournit des bourses de perfectionnement aux infirmières qui servent dans le Nord canadien. Une subvention similaire a été versée en 1974.

Une expansion du programme de 1977 des emplois et des activités d'été pour les étudiants a amené une demande de fonds supplémentaires dans deux de nos programmes. Dans notre Programme des soins de santé, \$252,000 ont été ajoutés à la prévision initiale de \$748,000 afin de procurer des emplois d'été par le financement de divers projets entrepris par des

## [Translation]

On prévoit que les paiements de transfert aux termes de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis augmenteront de \$216,200,000 pour l'assurance-hospitalisation et de \$76,900,000 pour les soins médicaux par rapport aux niveaux prévus dans le budget des dépenses principal. Ces augmentations sont dues à des paiements de rajustement provisoires aux provinces, supérieurs aux provisions; ces versements sont augmentés parce que le rendement du système d'impôt sur le revenu s'est avéré inférieur aux estimations. Les paiements de rajustement provisoires sont destinés à assurer aux provinces, spécialement aux provinces à revenus plus modestes, une contribution fédérale pour les programmes de santé fondamentaux ne dépendant pas trop des rendements de l'impôt sur le revenu dans chacune des provinces.

La prévision actuelle des contributions aux provinces aux termes de la Loi sur les soins médicaux est inférieure de \$42,000,000 à notre estimation antérieure. Cela résulte d'une modification de la politique en matière des prépaiements. Auparavant, nous avançons 90 p. 100 des contributions prévues pour une année donnée mais, en mars 1977, cette avance a été portée à 97 p. 100. Par conséquent, une somme supplémentaire de \$42,000,000 a été avancée aux provinces en 1976-77, ce qui a eu pour effet de diminuer, en 1977-78, nos besoins relatifs aux paiements finals de redressement.

An amount of 468 million dollars is projected for contributions to the provinces and territories for the new extended health care program. This program, included under the established programs financing legislation, provides for per capita cash payments in respect of extended health care services, including certain aspects of nursing home care, care for former patients of mental hospitals, the health aspects of home care, and ambulatory health services. Because part of the residential aspects of the extended health care program were previously cost-shared with the provinces under the *Canada Assistance Plan*, there is an offsetting reduction in that program of about 160 million dollars.

In the Medical Services Program, authority is being requested for a grant of 25 thousand dollars to the *Judy Hill* memorial fund. This fund commemorates the National Health & Welfare nurse who died in a plane crash while accompanying two Inuit patients on an evacuation flight from Cambridge Bay in 1972. It provides scholarships to nurses to improve their professional training for service in northern Canada. A similar grant was made in 1974.

An expansion of the 1977 student summer employment and activities program has resulted in a request for additional funds in two of our programs. In our health care program, 252 thousand dollars was added to the original provision of 748 thousand dollars, to provide summer jobs through the financing of various projects undertaken by volunteer health-related